

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *6 décembre 2012*

#### **N°2012-12-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2012**

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **N°2012-12-2 CDG 40 – ADHESION AU SERVICE D'INSERTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées du Centre de gestion des Landes.

#### **N°2012-12-3 CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR - INSTALLÉ A L'ENSEMBLE SPORTS ET LOISIRS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de confier à la société Défibril la maintenance du défibrillateur situé à l'ensemble sports et loisirs.

#### **N°2012-12-4 SIAEP DES ARBOUS - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2011**

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'examen desdits documents, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public eau potable et du service public de l'assainissement non collectif – exercice 2011, établis par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Arbouts. ;
- REGRETTE le volume trop important de perte d'eau sur le réseau.

#### **N°2012-12-5 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAUDOIS - Modification des statuts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, trois voix contre (ESTEFFE Jean-Michel, TRIGEARD Christophe, CATTARINUSSI Sylvie) et une abstention (FUMERO Christine) DECIDE :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur le tourisme, l'enseignement musical, la culture et l'action sociale.

#### **N°2012-12-6 FPIC – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL - Décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) adoptées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, le 12 juin 2012.

Il en découle, pour la commune de Cazères-sur-l'Adour, un montant prélevé sur le budget de 2 406 €.

L'inscription de cette dépense doit être prévue sur le budget de la commune, à l'article 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et communautaires ».

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (FUMERO Christine), DECIDE :

##### **1 – les virements de crédits suivants :**

- Article 658 – dépenses : - 2 406 €
- Article 73925 – dépenses : + 2 406 €

#### **N°2012-12-7 REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2013**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DÉCIDE de ne pas revaloriser la redevance assainissement, pour l'année 2013.

#### **N°2012-12-8 REGIME INDEMNITAIRE 2012 – INDEMNITÉ ADMINISTRATION ET TECHNICITÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'instituer, pour l'année 2012**, l'indemnité suivante au profit des agents de la commune :

##### **L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Bénéficiaires :

- cadre d'emplois Adjoint technique - 2<sup>ème</sup> classe – Taux moyen annuel : 1 271 €.
- cadre d'emplois Adjoint administratif principal – 2<sup>ème</sup> classe – Taux moyen annuel : 1 370 €.

#### **N°2012-12-9 REGIME INDEMNITAIRE 2012 – PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'instituer, pour l'année 2012**, l'indemnité suivante au profit des agents de la commune :

##### **LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS**

Bénéficiaires : cadre d'emplois d'attaché territorial.

- Part liée aux fonctions – plafond annuel : 1 750 €.
- Part liée aux résultats – plafond annuel : 158 €.

Critères permettant de déterminer le niveau des fonctions et d'apprécier les résultats :

- Critères liés aux fonctions : responsabilités ; sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.
- Critères liés aux résultats : efficacité ; compétences relationnelles et professionnelles.

#### **N°2012-12-10 DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – Comité des Fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (ZAMPROGNA Eric), DECIDE :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des Fêtes de Cazères : subvention de fonctionnement 2012 : 1 070 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 1 070 €
- Article 6574 – dépenses : + 1 070 €

#### **N°2012-12-11 DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – Association Sportive Cazérienne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (TRIGEARD Christophe), DECIDE :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Association Sportive Cazérienne : subvention de fonctionnement 2012 : 1 400 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 1 400 €
- Article 6574 – dépenses : + 1 400 €

#### **N°2012-12-12 DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – Association de Chasse (ACCA)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- ACCA de Cazères : subvention de fonctionnement 2012 : 305 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 305 €
- Article 6574 – dépenses : + 305 €

#### **N°2012-12-13 DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – Ecole de Musique de Castandet**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'école de musique de Castandet, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012/2013, 4 élèves.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE :**

## 1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Ecole de musique de Castandet : subvention de fonctionnement 2012 : 160 €

## 2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 160 €
- Article 6574 – dépenses : + 160 €

### **N°2012-12-14 DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

### **DIVERS / INFORMATIONS**

- Bâtiments : Eric Zamprognia (adjoint en charge des bâtiments) informe sur les demandes de devis relatifs à la peinture de la salle des sports.
- Bâtiments : Christophe Trigeard évoque le sujet de la porte séparant les vestiaires du football et ceux du basket. Monsieur le Maire soumettra ce problème lors de la prochaine visite de la Commission de sécurité.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devrait être présenté au conseil municipal courant janvier 2013.
- Rythmes scolaires : Les collectivités auront le choix du passage à la semaine à 4,5 jours : soit rentrée 2013, soit rentrée 2014.
- Sectorisation des collèges : les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Cazères / Le Vignau / Lussagnet ont, jusqu'à présent, le choix, lors de leur entrée en 6<sup>ème</sup>, entre le collège de Grenade et celui d'Aire. Il semblerait, qu'en raison du sureffectif des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège de Grenade, les enfants du RPI seraient automatiquement orientés sur le collège d'Aire. Cette décision a provoqué le mécontentement des parents d'élèves qui font circuler une pétition demandant l'annulation de cette disposition. Les Maires des communes de Cazères, Le Vignau et Lussagnet ont apporté leur soutien aux parents d'élèves.
- Repas des aînés : il a été fixé au samedi 5 janvier 2013. Accord des conseillers municipaux pour assurer le service.
- Monsieur le Maire informe de la notification à la commune :
  - du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2012 : 13 887,77 € ;
  - du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement 2012 : 24 963,43 €.
- Gravière GAMA : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le plan d'aménagement modificatif du secteur de Bordecarrère.
- SYDEC : Monsieur le Maire informe l'assemblée du coût final des travaux d'enfouissement réalisés rue de la Marche Cazérienne : 20 557,55 €.
- FERMAGE : versement de la somme de 480 € à la commune par la SAFER.
- Sinistre – incendie toilettes publique : réception de l'avis de classement sans suite.
- Assainissement – frais SATESE 2012 (contrôle du fonctionnement de la station) : 93,68 €, à la charge du budget annexe Assainissement.
- La présence de légionnelles (non dangereuses) a été détectée au stade du Tremblant.
- Agents : Monique DUPOUY va suivre la formation FCO, obligatoire pour la conduite du bus scolaire.
- La carte de remerciements adressée par Monsieur et Madame DARRICAU Jean Rémy et Christelle, à l'occasion de leur mariage, circule parmi les conseillers.
- les cartes postales adressées par Monsieur et Madame DESBLANCS et par Monsieur et Madame DUBAQUIER circulent parmi les conseillers.
- Animations : La bourse aux jouets et décorations de Noël, organisée pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, n'a pas été très fréquentée, il est décidé de l'annuler pour 2013. La Foire 2013 est programmée le dimanche 6 octobre.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 20.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 11 décembre 2012.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS